



L'USPO obtient la fin de récupérations d'indus en région Auvergne-Rhône Alpes (AURA)

La suspension de la participation de l'USPO à toutes les commissions paritaires de la région nous a permis d'obtenir rapidement un arrêt des actions en cours :

- **L'arrêt des récupérations d'indus auprès des pharmaciens sur le respect du seuil de 200 bandelettes de glycémie** pour les patients diabétiques de type 2 non traités par insuline. Malheureusement dans les départements du Rhône et la Haute Savoie notamment où les lettres d'indus sont parties et pour les pharmaciens qui ont payés, il n'y a pas de possibilité de faire marche arrière.

Pour les pharmaciens qui n'ont pas répondu, il n'y aura pas de poursuite de l'action enclenchée. Pour tous les autres pharmaciens de la région qui n'ont rien reçu, il y a arrêt de la procédure. Les actions auprès des patients continuent et il convient alors de les avertir.

- **L'annulation de la campagne de récupérations d'indus sur les conditionnements trimestriels.**
- **Une concertation sur les prescriptions de médicaments chers permettant la continuité des soins sans contrôle purement administratif.**

Dans ces conditions, nous avons décidé de réintégrer les commissions paritaires de la région AURA pour continuer à accompagner les évolutions de notre profession.

Nous avons demandé, comme cela est prévu dans l'avenant n°11 signé par l'USPO, que les commissions paritaires travaillent sur l'amélioration des pratiques avec les prescripteurs, l'hôpital, les patients pour ne pas rester dans une logique de répression contre les seules pharmacies.

Thierry NOUVELET
Président de la commission paritaire régionale
Et les représentants USPO de la région AURA

Gilles BONNEFOND
Président de l'USPO